

LA GAULE MORDELLAISE

-Ouverture de la truite le 14 mars 2020 :Alevinage de 100kg de truites arc-en-ciel (portion), 50kg de grosses truites arc-en-ciel (plus de 1kg), et 100kg de truites fario dans la Vaunoise entre Breteil et Mordelles.

-Pêcherie des Rives du Meu : Ouverture du 01 janvier 2020 jusqu'au 17 avril 2020 puis du vendredi 2 octobre 2020 au 31 décembre 2020

Uniquement réservé à la mouche, ouvert du vendredi au lundi, une truite par jour et par pêcheur, interdiction de prélever une truite de + de 50cm avant le 1^{er} février 2020

Coût :100 euros l'année, 10 euros la journée

-Concours de pêche à la truite le 18 avril 2020 sur le réservoir pêcheurie (début à 9h00 prix :10 euros) règlement sur place.

A partir du 19 avril jusqu'à la veille de l'ouverture du brochet, la pêche sera autorisée avec une canne (sans moulinet) 3 truites par jour.appât interdit, pêche à la mouche uniquement le vendredi, et carte spécifique

. Ensuite la pêche redevient libre (Calquée à la réglementation départementale de 2^{ème} catégorie) jusqu'à fin septembre.

-Fishery des Perrières :

Ouverture du 01/01/2020 au 31/12/2020 **Coût**: 8 euros la journée 40 euros l'année.(réglementation sur place)

-Réglementation du grand étang de la Biardais - Ouverture calquée à la réglementation départementale de 2^{ème} catégorie : Black-bass en no-kill complet sur l'ensemble du domaine piscicole de la Gaule Mordellaise

Ensuite du 1^{er} décembre au dernier dimanche de janvier : Mise en place d'une période de graciations toutes espèces (tout poisson capturé devra être remis à l'eau immédiatement), Autorisation de la pêche en float-tube à partir du 1^{er} novembre 2020.

-Assemblée générale fixée au Samedi 22 février 2020 Salle des Familles à la Biardais à 10 heures

NB : les dates peuvent être modifiées en fonction des aléas climatiques.

